

## Actions d'amélioration de la propreté publique

Fiche n° 1.5  
Priorité : lot 1

### 1. Description du projet

Le projet consiste, d'une part, à améliorer la propreté des lieux publics via des campagnes de sensibilisation destinées à tous, en responsabilisant notamment les citoyens et, plus particulièrement, les comités de quartiers, qui veilleront au respect des lieux. Et, d'autre part, à enseigner aux Cinaciens l'importance de préserver un environnement de qualité.

Dans un premier temps, le projet vise à sensibiliser les Cinaciens au respect de la propreté de la commune par le biais de larges communications sur le sujet ; signalement des dépôts clandestins (via l'application Fix My Street), promotion des « bons élèves » qui ramassent les déchets, campagne de communication visuelle percutante (notamment avec les agriculteurs, extrêmement touchés par les dépôts sauvages), communication sur la répression ; communication sur la présence des poubelles déjà existantes, ...

Dans un second temps, le projet permettra de :

- Mettre en place des caméras spéciales aux endroits les plus touchés par les dépôts clandestins ;
- Mettre des poubelles sélectives plus accessibles ;
- Proposer des articles de sensibilisation, mensuellement, via le bulletin communal et la page Facebook de la commune de Ciney ;
- Proposer un appareil ou plusieurs appareils de consignes de canettes ;
- Installer un mur dédié aux tags ;
- Créer une brochure d'informations pour les nouveaux habitants ;
- Développer une campagne d'embellissement, de végétalisation, de fleurissement ;
- Promouvoir le Zéro Déchet ;
- ...

Un groupe de travail composé de mandataires, d'agents communaux et de citoyens désireux de s'investir bénévolement en faveur de la propreté sera constitué afin de coordonner les différentes actions.

L'ensemble de ces démarches débouchera sur la création d'un Plan Local de Propreté.

### 2. Justification du projet

La propreté publique fait assurément partie des préoccupations qui reviennent spontanément dans la bouche des Cinaciens. C'est indéniable, la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins est une source de désagrément nuisant à l'image de marque la commune et au cadre de vie de ses citoyens. Partant de ce constat, on peut, sans hésiter, affirmer que le maintien de la propreté de l'espace public est un défi majeur, qui nous concerne TOUS.

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie et de l'image de la commune de Ciney, il est nécessaire de sensibiliser la population à la préservation de ces patrimoines et de ces espaces collectifs et conviviaux.

Les Cinaciens sont très attachés à la réduction des déchets et à la lutte contre les dépôts sauvages. En témoigne le succès des campagnes, telles que BEWAPP, menées par la Clean Team. La commune est également une commune attentive au "Zéro déchets" depuis de nombreuses années. Cela signifie qu'elle mène plusieurs actions de sensibilisation pour produire de moins en moins de déchets (prime compost, prime langes, sensibilisation du personnel communal au gaspillage alimentaire, composts citoyens...).

### **Effets attendus**

Le plan local de propreté permettra donc :

- D'amplifier les actions déjà menées.
- De mener d'autres actions concrètes en lien avec la propreté publique, le tout avec le soutien de la Wallonie.
- D'améliorer la cohésion sociale par la mise en œuvre d'actions de solidarité et de création de comportements vertueux dans l'espace public.
- De protéger la biodiversité et de favoriser la résilience du système écologique de la commune.
- D'évaluer les actions menées et de pérenniser celles qui fonctionnent le mieux.


### **Lien avec d'autres fiches-projets**

- Fiche 36 : Actions de protection et de création d'habitats favorables aux espèces menacées.
- Fiche 41 : Actions de sensibilisation aux métiers et activités agricoles
- Fiche 43 : Création d'une Commission agricole
- Fiche 17 : Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces publics
- Fiche 12 : Actions d'amélioration de la gestion, de la qualité de l'eau et de son utilisation raisonnée
- Fiche 39 : Actions de valorisation et de promotion du bénévolat

### **Alternative au projet**

/

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

	<b>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</b>
<b>1.3</b>	Préserver les zones de qualité environnementale et développer le maillage écologique en faveur de la biodiversité et d'activités humaines respectueuses de l'environnement (tourisme, loisirs, etc.)
<b>1.4</b>	Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz

### 4. Impacts du projet sur le développement durable

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Le projet favorisera la participation active des habitants	X	X	X
Le projet aura des retombées positives sur le développement d'un tourisme vert et diffus et un soutien au développement de l'économie locale			X
Le projet aura un impact positif sur l'environnement et la biodiversité		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la santé des Cinaciens	X		
Le projet aura un impact positif sur l'identité paysagère de la commune		X	
Le projet contribuera au bien-être de la population en réduisant le sentiment d'insécurité	X		
Le projet favorisera les liens entre habitants et développera une cohésion sociale forte	X		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	/
Périmètre d'intervention	Territoire communal
Intégration du projet dans son environnement direct	/
Cadre légal	/
Statut de propriété	/

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLDR</li> <li>- Réunions villageoises de consultation</li> <li>- Service Environnement</li> <li>- La Clean Team</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des habitants</li> <li>- Les mandataires communaux</li> <li>- La Clean Team</li> <li>- BeWapp</li> <li>- Maison des Jeunes</li> <li>- Ecoles</li> <li>- Scouts et mouvements de Jeunesse</li> <li>- Le Contrat de Rivière Haute Meuse</li> <li>- La zone de Police</li> <li>- Le BEP environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Ville de Ciney</li> </ul>

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	Appel à projets BiodiverCité
BeWapp asbl	Plan Local Propreté

Fonds communaux	
-----------------	--

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
  - L'urgence de la situation.
  - La volonté de la Wallonie de voir toutes les communes se doter d'un PLP.
  - La volonté de la CLDR de traiter cette problématique en lot 1.
  - Il est recommandé de s'assurer que le plan local de propreté s'articule harmonieusement avec les différents outils de gestion publique mis en place au sein de la commune, à commencer par le Programme Stratégique Transversal (PST), mais aussi le Plan Zéro déchet ou encore le Plan Communal de Développement Rural.
  - La création d'un PLP est un travail conséquent qui nécessite une forte mobilisation. En effet, cette mobilisation intervient à différents niveaux : la coopération entre les services communaux, le portage politique et l'implication importante de l'agent communal chargé du projet. Au printemps 2022, afin de soutenir les communes, Be WaPP a créé une plateforme d'accompagnement qui facilite le travail de construction d'un tel plan stratégique et offre un meilleur suivi interne pour Be WaPP et le SPW. Elle favorise également le partage d'informations entre communes et permet une vision plus précise de ce qui est véritablement mis en place dans le cadre des plans locaux de propreté.
- État du dossier

La Ville de Ciney a déjà mis en place plusieurs actions pour rendre la ville plus propre et plus attractive :

  - Poubelles intelligentes en centre-ville
  - Poubelles de tri en centre-ville
  - Distributeurs de sacs à déjections canines
  - Cendriers enterrés
  - Poubelles de tri à destination d'organismes d'événements
  - Gobelets réutilisables à destination d'organismes d'événements

Afin de lutter contre les nombreux déchets aux bords des routes et afin d'agir plus efficacement pour la propreté publique dans la commune, la Ville de Ciney a décidé de mettre sur pied une cellule citoyenne consacrée à la propreté publique. Elle est baptisée "The Clean Team".

Cette nouvelle cellule regroupe des citoyens prêts à s'investir pour la propreté publique en s'engageant à ramasser les déchets le long d'un tronçon de voirie sélectionné, au minimum 4 fois par an. Au total, 89 tronçons de route ont été désignés comme prioritaires sur l'ensemble du territoire communal reliant essentiellement les villages à la ville ou les villages entre eux. Plusieurs tronçons ont déjà trouvé preneurs.

- Programme des travaux

- Concernant le Plan Local de Propreté :

- Dans un premier temps, un dossier de demande de subvention sera introduit selon les modalités prévues par le service public de Wallonie.
    - Dans un second temps, il s'agira de déterminer au sein de la commune les personnes ressources pour l'élaboration d'un Plan local de propreté afin de constituer un groupe de réflexion dont la mission sera de définir un état des lieux de la propreté publique.
    - La commune mettra en œuvre les actions décrites dans le Plan orientées autour des cinq axes : engagements, répression, sensibilisation, condition de propreté et infrastructures.
    - La commune définira et recueillera les informations nécessaires à la définition des indicateurs permettant de définir si les objectifs fixés sont atteints (parmi ces indicateurs, on trouvera notamment les résultats des campagnes Clic 4 WaPP).

- Planification

- Mise en place du groupe de travail
  - Elaboration d'un programme d'actions
  - Dès que la mobilisation (citoyenne et du personnel communal) est suffisante, la démarche PLP sera initiée.

- Démarches administratives à réaliser

1. Depuis le 1er janvier 2023, c'est grâce à un Arrêté du gouvernement wallon que les communes peuvent entamer la création d'un plan local de propreté. Après avoir pris connaissance du document et de ses annexes, les communes qui le souhaitent notifient la Région de leur volonté d'entamer la rédaction d'un plan local de propreté.
2. La mise en œuvre des actions du PLP peut être soutenue financièrement via un appel à projets régional. Elle se déroule selon le planning mis en place lors de la rédaction du plan. Le suivi détaillé de chaque action concrétisée sur le terrain peut se faire via une plateforme. Cette démarche permet de générer les documents justificatifs octroyant les subsides régionaux via le guichet des pouvoirs locaux.
3. Afin de pouvoir bénéficier du soutien de la Région, il est nécessaire de lui fournir une série d'informations lui permettant de disposer des éléments probants permettant l'octroi du soutien financier prévu dans l'Arrêté du Gouvernement wallon.
4. En plus du suivi des actions mises en œuvre, il est également nécessaire de fournir une mise à jour des indicateurs globaux du plan local de propreté. Ce travail est déjà facilité dans la plateforme grâce à un formulaire électronique.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Une communication régulière via les différents outils à disposition de la Commune, de manière à assurer/maintenir une forte mobilisation des différents acteurs.
  - Une évaluation continue et des adaptations régulières de l'outil pour l'adapter aux réalités communales sans cesse en évolution.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût		
Article	Montant (TVAC)	Sources de financement
Communication et promotion	1.000 € TTC	Commune / BEP
Achat et placement de matériel : panneaux de sensibilisation, poubelles de tri sélectif...	12.500€ TTC	
<b>TOTAL</b>	<b>13.500€ TTC</b>	

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de réunions du groupe de travail	3/an	Commune, via les comptes-rendus du groupe de travail
L'approbation du PLP	1	Délibération du Conseil communal approuvant le PLP

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de dépôts sauvages	Une baisse de 25% à l'horizon 2030	Statistiques de l'agent constatateur de la Zone de Police  Statistiques communales

Satisfaction de la population	90% de satisfaction (1 enquête tous les 3 ans)	Enquête en ligne
Satisfaction des agriculteurs	75% de satisfaction (1 enquête tous les 3 ans)	Enquête en ligne ou via la Commission agricole

## 10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

**Sans objet à ce stade d'étude du projet.**

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

### **A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet

### **B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

Dans la lutte contre les déchets, la question de la propreté des cours d'eaux sera bien évidemment prise en compte, en y associant les Contrat de Rivière Lesse et Haute-Meuse.

### **C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

Sans objet

### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

Ce projet, aux nombreux effets rebonds, prévoit la mise en œuvre d'actions peu coûteuses.

### **E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

En maintenant un environnement propre et en empêchant la présence de déchets, on évite la pollution des sols, de l'eau et de l'air. Cette pollution peut avoir un impact négatif sur les écosystèmes, en réduisant la qualité des habitats naturels et en nuisant aux plantes, aux animaux et aux micro-organismes qui y vivent.

La propreté publique contribue également à préserver les habitats naturels en évitant l'accumulation de déchets qui pourraient détruire ou perturber les écosystèmes locaux.



En éliminant les déchets, on limite également les risques d'incendies, ce qui est essentiel pour la préservation des habitats naturels.

Une propreté publique améliorée peut aussi aider à préserver les espèces animales et végétales en réduisant les risques d'ingestion de déchets nocifs ou de piégeage dans des matériaux non naturels. Les déchets plastiques, par exemple, peuvent être confondus avec de la nourriture par les animaux, ce qui peut entraîner leur étouffement ou leur empoisonnement.

**F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Ce projet sera accessible à tous les Cinaciens.

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Dans une démarche zéro déchets, la sensibilisation au réemploi sera mise en avant et des actions concrètes, dans l'esprit des donneries déjà actives sur le territoire, seront mises en place.

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

Sans objet